

Règlement du Concours « Faites la Une ! » Académie de Rennes Edition 2026

Article 1 :

Le concours « Faites la Une » est ouvert à tous les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie. Les élèves concourront dans l'une des quatre catégories suivantes : écoles (maternelles et primaires), collèges, lycées, langues étrangères ou régionales.

Rectorat
CLEMI

Article 2 :

Les élèves devront envoyer des productions de groupes constitués d'au moins trois élèves ou des productions de classes. Une même classe peut donc envoyer plusieurs productions, avec un **maximum de 10 Unes par classe**.

Dossier suivi
par
Sylvie
PATEA

Article 3 :

Les participants pourront recueillir, **le lundi 23 mars 2026, à partir de 9 heures**, une sélection d'une quinzaine de dépêches, de photographies et d'infographies d'actualité, accessibles par Internet, sur le site académique : <http://www.ac-rennes.fr/cid106810/faites-la-une.html>

Téléphone
02 23 21 75 92

Mél.
clemi.bretagne@ac-
rennes.fr

Pour y accéder via le site de l'académie de Rennes, il faut se rendre dans la rubrique « *Actions éducatives et pédagogiques* » puis dans l'espace « *Education aux médias et à l'information* » puis « *Faites la Une !* ». Cette sélection aura été élaborée avec les journalistes de la direction régionale Ouest de l'Agence France Presse. A partir de ce corpus, les équipes participantes sélectionneront et hiérarchiseront les dépêches pour concevoir leur UNE d'un journal imaginaire ou « à la manière de ».

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Article 4 :

Chaque UNE devrait comporter :

- le nom du journal
- le nom de l'établissement et sa localisation (commune) ainsi que les noms du responsable de publication (encadrant ou élève âgé de 16 ans minimum), du rédacteur en chef et de l'équipe d'élèves journalistes
- des titres avec chapeau, titrailles
- des illustrations (photos, infographies : uniquement celles mises à disposition dans le cadre du concours auxquelles on peut ajouter des dessins de presse réalisés par les élèves, photographies, infographies...)
- le début d'articles qui renverraient aux pages intérieures du journal, et dans ce cas, les articles restent incomplets
- une mise en colonnes

On peut aussi y inclure un éditorial expliquant la ligne éditoriale du journal imaginé (ou tout au moins les choix des sujets à la Une) et une ou deux publicités conçues par les élèves.

Chaque Une pourra être élaborée dans la langue de votre choix : française, étrangère (vivante ou ancienne) ou régionale.

Article 4 bis :

Tous les visuels (images, dessins, infographies) doivent obligatoirement :

- ✓ être légendés
- ✓ être crédités (@AFP)
- ✓ voir leurs sources mentionnées

Article 5 :

Les participants utiliseront des logiciels de mise en page mais ils peuvent aussi, à titre exceptionnel, avoir recours aux ciseaux et à la colle pour fabriquer les Unes manuellement. Les textes doivent être obligatoirement imprimés, à l'exception des classes de grande section maternelle, des CP et CE1. Les Unes seront présentées dans un format A4.

Article 6 :

Grâce à l'inscription à la Semaine de la Presse, les classes bénéficient d'un kiosque de presse française leur permettant de travailler sur des « Unes ».

Article 7 :

Les différentes « Unes » seront envoyées dès qu'elles seront achevées au CLEMI académique, de préférence par mail (sinon par voie postale) en veillant à compresser les fichiers et à les transmettre **au format pdf** au plus tard le : **vendredi 10 avril 2026.**

Pour l'envoi : clemi.bretagne@ac-rennes.fr

ou
Rectorat
CLEMI Bretagne
Concours « Faites la Une »
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Article 8 :

Les réalisations seront examinées par un jury académique, composé d'enseignants et de journalistes professionnels, courant mai 2026.

Les productions de « Unes » seront examinées et départagées selon les critères suivants :

- respect des consignes
- affichage du public ciblé par le journal
- cohérence du contenu avec le public visé
- lisibilité, harmonie et impact visuel, mise en page
- originalité de la réalisation
- pertinence de l'illustration
- respect de la déontologie journalistique
- recherche sur le nom du journal

Article 9 :

Les lauréats recevront leurs prix à l'occasion d'une rencontre avec des journalistes professionnels. La date de la remise des prix (fin mai ou début juin 2026) sera communiquée ultérieurement aux différents gagnants.

Article 10 :

Les productions, libres de droit, resteront à la disposition du jury afin d'être utilisées éventuellement à des fins pédagogiques.

Le CLEMI de l'académie de Rennes se réserve le droit de mettre en ligne les Unes des participants sur son site : [Concours Faites la Une](#)